

Ile-de-France: Dominati et Karoutchi (UMP) veulent "une révolution" des transports publics

Les sénateurs UMP Philippe Dominati et Roger Karoutchi ont déposé une proposition de loi visant "une révolution" des transports publics en Ile-de-France, comprenant notamment la création d'une Société des Transports Franciliens fusionnant les grands opérateurs appartenant à l'Etat et dans laquelle les collectivités détiendraient 49% du capital.

Ce processus conduira à un désengagement de l'Etat dans 10 ans, a estimé jeudi devant la presse M. Dominati.

"Il faut faire quelque chose, sinon le système francilien déjà sursaturé va exploser en vol et nous aurons des ruptures de service fortes", a prédit M. Karoutchi.

La proposition des deux sénateurs franciliens vise également à renforcer le pouvoir des collectivités territoriales, et notamment le conseil régional, à ouvrir immédiatement le réseau de bus à la concurrence, et à maintenir un service public tout en permettant l'apport de capitaux extérieurs.

Les deux parlementaires n'excluent pas d'ailleurs de déposer des amendements en ce sens lors de l'examen du projet de loi Macron qui commencera en séance le 7 avril au Sénat.

"Depuis dix ans on bricole", a accusé M. Karoutchi. "La nécessité de trouver 30 à 40 milliards d'euros d'ici 15 ans pour entretenir et développer le réseau est affirmée par tous, mais assumée par personne".

"Or on constate que la multiplication des entreprises en Ile-de-France - la RATP, la SNCF Ile-de-France, RFF et la Société du Grand Paris - coûte cher. D'où notre proposition de les regrouper dans une STF, ayant une capacité à réaliser des économies et avoir des projets communs", a-t-il poursuivi. "Partout il y a une grande entreprise de transports en commun par métropole, sauf en Ile-de-France", a-t-il relevé.

Cette STF serait une entreprise publique appartenant à 51% à l'Etat et à 49% à la Région et aux départements, a détaillé M. Dominati. Les statuts des personnels seraient maintenus. Le monopole public sur les transports d'autobus serait supprimé. Enfin le processus de désengagement de l'Etat devrait se poursuivre au profit des collectivités qui pourront faire participer des entreprises privées afin d'accroître les possibilités de financement des infrastructures, a ajouté l'élu parisien.

Les transports urbains en Ile-de-France représentent 35 millions de déplacements quotidiens pour 8 millions d'usagers pour une durée moyenne qui dépasse les 45 minutes, ont précisé les deux sénateurs.